

MINISTRE DES FINANCES

**RAPPORT DE PRESENTATION
DU PROJET
DE LA LOI DE FINANCES
POUR 2020
ET PREVISIONS 2021-2022**

SOMMAIRE

INTRODUCTION.....	3
ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL.....	3
POLITIQUE BUDGETAIRE.....	5
POLITIQUE FISCALE.....	7
COMPORTEMENT DE L'ECONOMIE NATIONALE EN 2018.....	9
COMPORTEMENT DE L'ECONOMIE NATIONALE EN INFRA ANNUEL 2019.....	11
PREVISIONS DE CLOTURE POUR 2019.....	14
PRINCIPAUX AGREGATS DE CADRAGE MACROECONOMIQUE ET FINANCIER DU PROJET DE LA LOI DE FINANCES POUR 2020 ET DES PREVISIONS POUR 2021-2022.....	15
BUDGET DE L'ETAT POUR LA PERIODE 2020-2022.....	16
BUDGET DE L'ETAT POUR 2020.....	17
TRANSFERTS SOCIAUX PREVUS DANS LE PLF 2020.....	21
MESURES LEGISLATIVES DU PLF 2020.....	22
ANNEXES.....	26

I- CADRE DE REFERENCE DE LA LOI DE FINANCES POUR 2020.

INTRODUCTION

L'instabilité du marché des hydrocarbures a, particulièrement, révélé la vulnérabilité des pays dépendants des exportations du pétrole, mais a, également, montré la volatilité des sources extérieures de financement.

Ainsi la nécessité de développer des ressources financières durables hors exportation de produits bruts est mise en évidence et constitue de ce fait le pilier central de la stratégie de développement économique et social des pays comme l'Algérie.

Par ailleurs, le contexte défavorable qui caractérise l'activité économique mondiale en 2019 conforte les institutions internationales dans leur conviction que les prochaines années seront marquées par une aggravation des équilibres macroéconomiques et financiers des pays exportateurs de pétrole.

En plus, cette conviction est renforcée par l'accentuation des tensions sur le commerce international et par l'incertitude sur l'issue du Brexit.

Toutefois, la persistance d'une telle conjoncture a constitué une nécessité pour notre pays afin d'accélérer l'engagement de réformes économiques visant une consolidation budgétaire, une transformation structurelle de l'économie et une meilleure maîtrise des défis énergétiques.

Dans ce cadre et dès 2015, un ensemble de mesures a été engagé pour endiguer la baisse des ressources, contenir la hausse des dépenses publiques tout en veillant à maintenir un degré satisfaisant de la qualité du service public et une trajectoire de croissance qui préserve l'activité économique et l'emploi.

ENVIRONNEMENT INTERNATIONAL

Bien que la croissance économique mondiale soit plus faible que prévu au cours du premier semestre 2019, entraînant une nouvelle révision à la baisse de l'activité économique mondiale, les perspectives économiques pour l'année 2020 se caractérisent par une relative accélération de la croissance de l'activité mondiale comparativement à 2019.

Ainsi, il est attendu une reprise de la croissance en 2020 (+3,5%) qui sera soutenue, principalement, par l'activité économique des pays émergents et des pays en développement (+4,7% en 2020, contre +4,1% en 2019). Alors que les économies des pays avancés enregistreront, en 2020, un niveau de croissance en deçà de 2% (+1,7%) par rapport à 2019 (+1,9%).

Ces perspectives économiques en 2020 restent, cependant, assujetties à des facteurs qui influenceront sur le niveau de la croissance économique mondiale, dont notamment, les tensions géopolitiques qui s'accroissent, le niveau de l'investissement qui faiblit et le protectionnisme commercial qui prend de l'ampleur.

En effet, le commerce mondial a continué de se contracter et les dernières initiatives américaines liées aux négociations entre les États-Unis et la Chine demeurent imprévisibles.

Dans les pays de l'OCDE, toutes les prévisions des grandes économies clés ont été révisées à la baisse pour 2019. La croissance économique se poursuit aux États-Unis, mais à un rythme plus lent. La prévision de croissance américaine pour 2019 a été légèrement révisée à 2,6%, après une croissance de 2,9% en 2018. En 2020, il est prévu qu'elle se replie à 1,9%.

En zone euro la croissance, en 2019, a été révisée à la baisse à 1,3%, contre 1,9% en 2018. En 2020, l'activité économique dans la zone se situera à 1,6%.

Pour les économies émergentes, la prévision de croissance de la Chine pour 2019 s'établira à 6,2%, après une croissance de 6,6% en 2018. Une partie des gains pourrait encore provenir de la nouvelle relance monétaire en Chine, même si, les tensions liées au commerce restent présentes. En 2020, l'économie chinoise décélèrera légèrement à 6,0%.

Les prévisions de croissance des autres pays émergents, tels que l'Inde, le Brésil et la Russie s'établiront pour 2019, respectivement, à 7,0%, contre 6,8% en 2018, à 0,8% après 1,1% en 2018 et à 1,2%, contre 2,3% en 2018. Ces même économies enregistreront en 2020 des croissances différenciées (Inde : 7,2%, Brésil : 2,4% et Russie : 1,8%).

Bien que le récent ralentissement de la croissance économique mondiale semble s'être quelque peu stabilisé, les risques sous-jacents subsistent et pourraient encore entraver les niveaux de croissance mondiaux en 2019 et au-delà. Les risques sur la croissance mondiale tels que le Brexit, les problèmes fiscaux dans certains pays européens, le ralentissement de l'économie du Japon et l'atténuation des mesures de relance budgétaire aux États-Unis exposent l'économie mondiale à des risques supplémentaires.

Au plan régional (région MOANAP), la croissance des pays exportateurs de pétrole enregistrerait, en 2020, une reprise de l'ordre de +2,8%, après la forte décélération qui devra marquer l'année 2019 (+0,4%).

Au plan national, l'année 2019 se caractérise, au premier semestre, par des tensions sur l'activité économique et sociale du pays. En effet, bien que les crédits budgétaires soient suffisamment couverts financièrement, l'état d'avancement physique des projets risque de ralentir et de ce fait impacter la croissance économique qui a été prévue à hauteur de 2,6% (LF 2019).

En raison de la volatilité du marché mondial du pétrole et du gaz, du ralentissement de l'activité dans les pays avancés (recul de la production et repli de la consommation et de l'investissement), des tensions liées au retour du protectionnisme, la période 2020-2022 nécessitera le retour rapide à la consolidation budgétaire et à l'atténuation des déséquilibres extérieurs, surtout que le recours au financement non conventionnel prendra fin en 2021.

POLITIQUE BUDGÉTAIRE

Le financement du déficit global du Trésor, en 2018, a mis sous tension la trésorerie de l'Etat, entraînant un recours à l'endettement interne via le financement non conventionnel qui a généré un niveau d'endettement de 7580,3 Mrds DA, soit 37,4% du PIB. Depuis 2010, les finances publiques ont dégagé de manière structurelle des déficits budgétaires qui se sont accentués par la succession de facteurs conjoncturels, notamment, suite à la baisse du prix des produits d'hydrocarbures, le dégel de certains projets, le règlement des dettes de l'Etat vis-à-vis de la Sonatrach et de la Sonelgaz et le financement du déficit de la Caisse Nationale des retraites.

Cette politique expansive soutenue depuis 2017 par le recours au financement non conventionnel, sur une période de cinq (05) années, présente un risque de non soutenabilité budgétaire, au-delà de 2021, date à laquelle la loi n'autorise pas l'utilisation de ce mode de financement.

A ce titre, les orientations qui sous-tendent le cadre budgétaire à moyen terme 2020-2022 reposent sur l'impératif retour à la soutenabilité budgétaire à moyen terme, en privilégiant la poursuite des efforts consentis, depuis 2015, pour la maîtrise et la préservation des engagements de l'Etat tout en veillant à maintenir la viabilité de trésorerie sur le court et le moyen terme.

Le cadrage macro-économique et budgétaire pour la période 2020-2022 intervient dans une conjoncture qui demeure confrontée à l'important défi d'une gestion optimale des ressources disponibles avec la persistance des tensions liées aux fluctuations des revenus tirés des exportations d'hydrocarbures.

Par ailleurs, la loi de finances pour 2020 interviendra dans une période qui sera marquée par la mise en œuvre progressive de la loi n°18-15 du 02 septembre 2018 relative aux lois de finances, traduisant la réforme du dispositif législatif et réglementaire régissant le budget de l'Etat et les finances publiques de manière générale.

Il s'agit par conséquent d'un exercice basé sur une démarche réaliste obéissant à la consolidation des mesures décidées par les pouvoirs publics pour assurer la soutenabilité de la trésorerie de l'Etat, stimuler l'activité économique et restaurer à moyen terme les équilibres des comptes de l'Etat.

Toutefois, la détermination du volume des décaissements, l'élaboration d'un plan de trésorerie et d'un plan d'engagement des dépenses qui devaient permettre de réguler le niveau et le rythme des dépenses des départements ministériels se sont avérés insuffisants par rapport aux résultats escomptés. Aussi, les pouvoirs publics ont initié des mesures supplémentaires pour consolider les efforts de maîtrise et de rationalisation des dépenses publiques, à travers les dispositions du décret exécutif n°18-86 du 5 mars 2018 portant mécanisme de suivi des mesures et réformes structurelles dans le cadre de la mise en œuvre du financement non conventionnel.

Compte tenu des ressources ordinaires mobilisables, les budgets de fonctionnement et d'équipement devraient se stabiliser pour la période 2020-2022 et seraient ajustés, au titre de l'exercice 2020, à 7823,1 Mrds DA, soit un repli de 734 Mrds DA par rapport à la loi de finances pour 2019.

Ainsi, le cadre budgétaire à moyen terme 2020-2022 est élaboré en fonction des orientations suivantes :

(i). En ce qui concerne le budget de fonctionnement, les dépenses pour 2020 sont proposées à hauteur de 4893 Mrds DA.

Ce niveau de dépenses courantes préservera les dépenses incompressibles telles que les traitements et les charges de sécurité sociale et celles relatives au bon fonctionnement des services publics et à la couverture des besoins sociaux des populations vulnérables.

Des efforts doivent être poursuivis pour une meilleure maîtrise de ces dépenses à travers notamment, une meilleure productivité des dépenses de personnel et la lutte contre toute forme de gaspillage.

(ii). Concernant le budget d'équipement, les prévisions au titre de la période triennale 2020-2022, interviennent dans une perspective de réformes structurelles inhérentes à la maîtrise et à la rationalisation des dépenses publiques, à travers notamment :

- Le renforcement des dispositions réglementaires relatives aux dépenses d'équipement de l'Etat.
- L'adaptation des futurs programmes d'équipement public aux progrès déjà réalisés avec une plus grande rationalité économique en tenant compte des capacités financières de l'Etat.

Aussi, il est impératif de se conformer aux instructions n°442/PM du 27 novembre 2017 et n°543/PM du 12 décembre 2017 relatives à l'engagement des dépenses de l'Etat.

La programmation budgétaire à moyen terme couvrant la période 2020-2022 devra :

- Accorder la priorité au parachèvement des projets en cours de réalisation dans les délais fixés et aux coûts prévus.
- Prendre en considération les révisions inhérentes au coût des projets ayant fait l'objet d'une levée de gel par les Pouvoirs Publics.
- Programmer le financement de nouveaux projets d'investissement dans le respect des plafonds arrêtés par les pouvoirs publics, en veillant à ne retenir que ceux dont l'opportunité est avérée et qui répondent aux exigences d'efficacité et d'efficience.
- Déterminer le cheminement des crédits de paiement pour le financement des projets en cours de réalisation et des nouveaux programmes proposés pour les années 2020, 2021 et 2022.
- Mobiliser les moyens de réalisation en recourant, en priorité, dans le cadre de la commande publique, aux entreprises nationales et aux produits de fabrication locale.

Dans ce cadre, le niveau des dépenses d'équipement prévues pour 2020 est proposé à hauteur de 2929,7 Mrds DA.

(iii). Concernant les comptes d'affectation spéciale, les orientations de cadrage préconisent de les intégrer dans le cadre des dépenses à moyen terme global 2020-2022 et de s'assurer du recouvrement effectif et permanent des recettes fiscales imputables à certains comptes d'affectation spéciale et ne pas se limiter à la seule dotation budgétaire.

Pour le projet de budget d'équipement, au titre de l'exercice 2020, aucune création de nouveaux comptes n'est envisagée.

POLITIQUE FISCALE

Dans un contexte marqué par des besoins socio-économiques croissants et une conjoncture financière sous tension avec de fortes incertitudes sur l'évolution du marché international du pétrole et du gaz, l'amélioration de la fiscalité ordinaire, hors droits et taxes applicables à l'importation, est incontournable en vue d'augmenter le niveau de couverture des dépenses de fonctionnement caractérisées par leur incompressibilité.

En effet, l'analyse rétrospective de l'évolution des ressources budgétaires fait ressortir, d'une part, l'instabilité des recettes de la fiscalité pétrolière liée aux incertitudes qui entourent le marché pétrolier et d'autre part, la régression continue des recettes des droits de douane et de la TVA/Import sous l'effet de l'encadrement des importations de biens et services, de l'impact des accords de libre-échange et des autres régimes préférentiels.

Les facteurs favorables comme l'élan de diversification économique (création de richesse et d'emploi hors hydrocarbures), l'aboutissement des réformes structurelles intersectorielles, la transparence des transactions à travers la généralisation graduelle de la facturation et l'utilisation des moyens de paiement scripturaux (chèque et monétique) peuvent contribuer à l'amélioration du rendement de la fiscalité ordinaire.

Par ailleurs, le parachèvement des actions d'implémentation du système d'information fiscal intégré, de connexion avec les autres sources d'information, de numérisation des procédures et de généralisation de la réorganisation des services fiscaux (CDI-CPI) sont de nature à faciliter la recherche de la matière imposable, le recueil et l'exploitation des données en temps réel. Ces actions opérationnelles de modernisation contribueront à amoindrir le taux de déperdition de l'assiette fiscale, à renforcer le rendement de la fiscalité ordinaire, à simplifier les procédures fiscales et à améliorer le climat des affaires.

Suite à l'introduction de nouvelles mesures législatives et à la mise en œuvre de diverses actions opérationnelles, les indicateurs de performance du système fiscal, durant la période 2020-2022, connaîtront les évolutions suivantes :

- La part de la fiscalité pétrolière budgétisée dans les recettes budgétaires se stabiliserait à 36,76% en moyenne sur la période 2020-2022 (34,98% en 2020) et celle des recettes fiscales passerait de 48,44% en 2020 à 51,85 % en 2022 ;
- Le niveau de couverture des dépenses de fonctionnement par les recettes fiscales progresserait de 62,26% en 2020 à 64,13% en 2022. Le degré de couverture des dépenses d'équipement par la fiscalité pétrolière recouvrée serait de 90,38% en moyenne durant la période 2020-2022, avec 89,92% en 2020;
- Le taux de pression fiscale (recettes fiscales/PIBHH) se stabiliserait à 17,59% en moyenne, sur la période 2020-2022 avec 17,87% en 2020;
- Les recettes fiscales évolueraient de 5,79% en moyenne sur la période 2020 -2022, avec une progression de 9,19% en 2020, suite à des évolutions différenciées des divers impôts et taxes (régression de la fiscalité douanière TVA et produits des douanes et hausse des autres impôts et taxes);
- La part de la fiscalité douanière (TVA /Import et produits des Douanes) dans les recettes fiscales représenterait une proportion de 24,04% durant la période 2020-2022.

La politique fiscale à moyen terme doit être conduite de manière efficiente, rationnelle et équitable. En plus de son rôle principal de financement des dépenses budgétaires, la fiscalité constitue l'outil privilégié de régulation socio-économique visant (i) *l'encouragement de l'investissement*, (ii) *l'équilibre territorial*, (iii) *la protection de l'environnement et la préservation des ressources naturelles*, (iv) *la promotion de l'emploi* et (v) *le soutien du pouvoir d'achat des ménages*.

Le système fiscal doit se mettre en adéquation continue pour cadrer avec les objectifs de politique socio-économique tracée par les pouvoirs publics et pour être en cohérence avec l'évolution de la conjoncture interne et externe.

Aussi, la politique fiscale doit s'inscrire, à moyen terme, dans une approche stratégique privilégiant les mesures et actions suivantes :

- Poursuite de la stratégie de stabilisation de la structure du système fiscal ;
- Finalisation du programme de modernisation, de numérisation et de réorganisation des services (télé-procédures, système d'information intégré et généralisation des nouvelles structures CDI-CPI);
- Rehaussement de la taxation des activités et produits engendrant des externalités négatives (produits superflus, activités polluantes, produits énergivores et produits nocifs) ;
- Adaptation des avantages accordés dans le cadre des dispositifs d'investissement et d'emploi sur la base de critères rationnels et pertinents (emploi, taux d'intégration, export, substitution à l'import...);
- Instauration d'une fiscalité agricole spécifique ;
- Institution d'un dispositif d'incitation à la rationalisation énergétique et au développement des énergies renouvelables ;
- Refonte de la fiscalité indirecte ;
- Réforme du régime d'imposition forfaitaire IFU ;
- Révision des taxes applicables à la consommation des produits de base en relation avec la politique de ciblage des subventions ;
- Révision de la fiscalité des instruments financiers, encouragement de l'épargne, incitation de l'inclusion financière, développement des instruments de paiement scripturaux et monétiques et fiscalisation du commerce électronique ;
- Amélioration du recouvrement, élargissement de l'assiette imposable et le renforcement de la lutte contre la fraude et l'informel ;
- Réforme de la fiscalité locale, notamment immobilière ;
- Rationalisation des dépenses fiscales, à travers l'analyse de l'opportunité de certains dispositifs dérogatoires et régimes préférentiels.

A court terme, les mesures législatives à caractère fiscal proposées dans le PLF 2020 visent (i) *la simplification et l'harmonisation des procédures d'imposition*, (ii) *l'élargissement de l'assiette imposable et l'amélioration des recettes*, (iii) *l'encadrement des importations de biens et services* et (iv) *la protection de l'environnement et l'efficacité énergétique*.

COMPORTEMENT DE L'ÉCONOMIE NATIONALE EN 2018

LA CROISSANCE ÉCONOMIQUE (PIB REEL), s'est caractérisée par une évolution modérée de +1,4% en 2018, en quasi-stagnation par rapport au taux de croissance enregistré en 2017 (+1,3%). Au plan sectoriel, il est relevé une contreperformance du secteur des hydrocarbures avec une croissance négative (-6,4%), alors qu'à l'opposé, le secteur de l'agriculture a connu une croissance appréciable de +5,0%.

Hors hydrocarbures, la croissance du PIB en 2018 est estimée +3,3%, tirée essentiellement par les secteurs de l'Agriculture (+5,0%), le BTP (+5,2%), les Services marchands (+3,7%), l'Industrie (+4,1%), et les Services non Marchands (+2,7%).

AU PLAN DES FINANCES PUBLIQUES, le déficit du trésor s'est établi à -1886,31 Mrds DA à fin décembre 2018, contre -1590,28 Mrds DA à fin décembre 2017, soit une aggravation du déficit de 18,61%. Ceci, est le résultat d'une évolution plus forte des dépenses budgétaires (+6,09%) que celle des recettes budgétaires (+5,49%).

Les recettes budgétaires sont évaluées à 6380,18 Mrds DA à fin décembre 2018 contre 6047,88 Mrds DA à la même période 2017, soit une hausse de 5,49%. Cette hausse est essentiellement liée à la progression de la fiscalité pétrolière de 10,47%, sous l'effet de l'augmentation du prix moyen du baril du "Saharan blend" de 32,30% malgré une baisse en volume des exportations d'hydrocarbures de 7,34% à fin décembre 2018.

Les ressources ordinaires sont passées de 3920,89 Mrds DA à fin décembre 2017, à 4030,49 Mrds DA à fin décembre 2018, soit une légère hausse de 2,80%, à mettre en relation avec l'évolution positive des recettes exceptionnelles de 11,7%. En revanche, les recettes ordinaires, sont en forte baisse de 34,05%.

Les dépenses budgétaires se situent à 7726,29 Mrds DA à fin décembre 2018, contre 7282,63 Mrds DA à la période correspondante de l'année 2017, marquant ainsi une hausse de 6,09% et ce, sous l'effet d'un fort accroissement des dépenses d'équipement de 18,14%. Les dépenses de fonctionnement sont en quasi-stagnation autour de 4600 Mrds DA à fin décembre 2018.

Les dépenses d'équipement, ont totalisé 3078,00 Mrds DA à fin décembre 2018, contre 2605,45 Mrds DA à fin décembre 2017, soit une hausse de 18,14%, liée essentiellement à l'augmentation des décaissements des dépenses en capital (+726,23%) et des dépenses des postes suivants :

- Electrification et distribution publique de gaz : +33,68%
- Fonds National de développement du Sud : +15,08%
- Fonds Spécial de développement des Hauts Plateaux : +101,95 %

CONCERNANT L'ENDETTEMENT PUBLIC, l'encours de la dette publique interne s'est établi à 7580,3 Mrds DA à fin décembre 2018, en augmentation de 2622,4 Mrds DA (+52,89%) par rapport à celui enregistré à fin décembre 2017 (4957,9 Mrds DA).

Cet accroissement considérable, est lié principalement, à l'émission d'obligations au profit de la Banque d'Algérie pour un montant de 5556,2 Mrds DA, au titre de la mise en œuvre du financement non conventionnel.

Ce montant de financement non conventionnel a servi pour couvrir les besoins de financement du trésor pour un montant de 1570 Mrds DA et le financement de l'AADL et le Fonds National d'Investissement (FNI) pour 474 Mrds DA et 935,2 Mrds DA respectivement.

Il a aussi servi au remboursement de la dette contractée au titre de l'Emprunt National pour la Croissance Economique (ENCE) pour 264 Mrds DA, au remboursement des obligations de

Sonatrach (904 Mrds DA) et celles de Sonelgaz (545 Mrds DA) ainsi qu'à la couverture des besoins de financement de la CNR (864 Mrds DA).

S'agissant de la dette publique externe, elle a enregistré, à fin décembre 2018, une baisse de 6,63%, portant ainsi son encours à 1176,5 Millions \$US. Ce dernier demeure, toutefois soutenable (0,69% du PIB en 2018, contre 1,00 % en 2017).

POUR L'INFLATION, l'année 2018, a été marquée par le ralentissement du niveau des prix à la consommation de -1,32 point de pourcentage par rapport à 2017. En effet, l'inflation moyenne, s'est établie à +4,27% à fin décembre 2018 contre +5,59% à fin décembre 2017, enregistrant ainsi, un niveau inférieur aux prévisions de la Loi de Finances 2018, qui situait le taux d'inflation à +5,5%, soit -1,23 point de pourcentage.

Par catégorie de produits, la variation des prix a évolué à fin décembre 2018, comme suit :

- **Pour les produits alimentaires** (y compris les boissons alcoolisées), il est enregistré une augmentation moins importante que celle enregistrée à fin décembre 2017 (soit +3,38% contre +5,01%). Par conséquent, les prix des produits alimentaires ont décéléré de près de 2 points de pourcentage, sous l'effet de la baisse des prix des produits agricoles frais (-2,47 points de pourcentage) et celle des produits alimentaires industriels (-0,85 point de pourcentage).
- **Pour les produits manufacturés**, la variation s'est établie à +5,06% contre +7,23% enregistré au cours de l'année 2017, soit une baisse de 2,17 points de pourcentage, en relation notamment, avec la décélération des prix constatée au niveau des groupes «Divers» et «Habillement-chaussures» respectivement de -3,8 et -3,2 points de pourcentage.
- **Pour les services**, il est affiché une hausse de +1,25 point de pourcentage par rapport à leur niveau de 2017, liée essentiellement à l'augmentation des prix des groupes «Education-Culture-Loisirs» et «Transport et communications», respectivement de +1,7 et +0,8 points de pourcentage par rapport à l'année 2017.

LA SITUATION MONÉTAIRE, à fin décembre 2018, est caractérisée par une hausse de la masse monétaire (M2) de 11,1 % par rapport à la même période de 2017. Cette hausse des liquidités monétaires et quasi monétaires totales, a été tirée principalement par la hausse des dépôts à vue au niveau des banques (+19,0) %.

Les dépôts à terme et la circulation fiduciaire ont respectivement augmenté de 11,1 % et 4,4 %. En ce qui concerne les contreparties de la masse monétaire, elles se sont caractérisées, à fin décembre 2018, par :

- Une baisse des avoirs extérieurs nets de 15,5 %, situant leur encours à 9485,6 Mrds DA au 4^{ème} trimestre 2018, contre 11 227,40 Mrds DA à la même période 2017 ;
- Une croissance des crédits à l'économie de 12,35 %, passant globalement de 8880,03 Mrds DA à fin décembre 2017 à 9976,3 Mrds DA à fin décembre 2018. Les crédits destinés au secteur privé ont connu une augmentation de 10,2% pour la période sous revue, situant ainsi leur part à 50,4% de l'ensemble des crédits alloués à l'économie durant l'année 2018.
- Une augmentation des crédits nets à l'Etat de 34,8 %, passant de 4 691,9 Mrds DA à fin décembre 2017 à 6 325,7 Mrds DA à la même période 2018.

CONCERNANT LES ECHANGES COMMERCIAUX, le **déficit commercial (FOB-CAF)** de l'Algérie s'est élevé à 5,03 Mrds \$US en 2018, contre un déficit de 10,87 Mrds \$US en 2017, soit un recul de 53,7% (l'équivalent de 5,84 Mrds \$US en valeur nominale). Ceci, s'explique principalement par la hausse significative des exportations de marchandises de près de 17% permettant, par la même, une amélioration du taux de couverture commerciale qui passe de 76% en 2017 à 89% en 2018.

La valeur courante des importations de marchandises (CAF), a atteint 46,20 Mrds \$US en 2018, en légère hausse de 138 Millions de \$US par rapport à celle de l'année 2017.

Les exportations de marchandises (FOB) se sont chiffrées à 41,17 Mrds \$US, contre 35,19 Mrds \$US en 2017, soit +17%, ce qui correspond à une plus-value de 5,98 Mrds \$US

Les exportations d'hydrocarbures ont atteint en valeur courante 38,34 Mrds \$US en 2018, contre 33,26 Mrds \$US en 2017, soit +15,3%. Cette hausse est exclusivement liée à l'augmentation du prix unitaire du baril (71,28 \$US/baril en 2018, contre 53,88 \$US/baril en 2017), étant donné que les quantités exportées ont baissé de 7,34% en 2018 par rapport à 2017.

La valeur des exportations hors hydrocarbures est en hausse de 46,6% en 2018, en s'établissant à 2,83 Mrds \$US contre 1,93 Mrds \$US en 2017. La valeur des exportations hors hydrocarbures ne représente que 6,87% de la valeur globale des exportations de marchandises.

LES RESERVES DE CHANGE (Or non compris), se sont situées à fin décembre 2018 à 79,88 Mrds \$US, contre 97,33 Mrds \$US à fin décembre 2017, enregistrant en 12 mois, un repli de 17,45 Mrds \$US.

LE MARCHÉ DES CHANGES, s'est caractérisé en 2018, par une dépréciation du dinar par rapport au dollar de 4,85% et par rapport à l'Euro de 8,98%.

A ce titre, le dinar s'est échangé, en moyenne annuelle en 2018, à 116,62 DA pour un dollar US et à 137,69 DA pour un Euro, contre, respectivement, 110,96 DA/\$US et 125,32 DA/Euro, en moyenne annuelle en 2017.

LE TAUX DE CHOMAGE a atteint 11,7% en septembre 2018, soit le même niveau observé en septembre 2017. Cependant, le taux de chômage des jeunes [16-24ans] a connu un accroissement de 0,8 point de pourcentage en une année, en passant de 28,3% en septembre 2017 à 29,1% en septembre 2018.

COMPORTEMENT DE L'ECONOMIE NATIONALE EN INFRA ANNUEL 2019

Les données disponibles en infra annuel pour l'année 2019, couvrent les indicateurs suivants :

LE BUDGET DE L'ETAT (OPTIQUE ENCAISSEMENT-DECAISSEMENT) A FIN JUIN.

Au plan des finances publiques, le déficit global du Trésor s'est établi à -795,6 Mrds DA à fin juin 2019 contre -556,6 Mrds DA à la même période de 2018, en hausse de 42,9%, sous l'effet d'une augmentation conséquente des interventions du Trésor (1098,7%), générée par le décaissement en janvier 2019 d'un montant de 364,0 Mrds DA au profit de la CNR.

A fin juin 2019, les recettes budgétaires se sont élevées à 3811,4 Mrds DA, contre 3910,9 Mrds DA à la même période 2018, enregistrant une moins-value de 99,5 Mrds DA. Cette baisse résulte de l'effet combiné de la diminution des ressources ordinaires de 95,4 Mrds DA (-3,8%) et de la légère baisse de la fiscalité pétrolière de 4,12 Mrds DA (-0,3%).

La moins-value enregistrée au titre de la fiscalité pétrolière (4,1 Mrds DA), est due d'une part, à la baisse du prix du baril du "Saharan Blend" qui est passé en moyenne de 71,55 \$US/baril au cours du premier semestre de l'année 2018 à 66,38 \$US/baril à la même période de l'année 2019 et d'autre part, au recul du volume des hydrocarbures exportés (-12,4%).

Pour les ressources ordinaires, la baisse de 3,8% enregistrée à fin juin 2019 par rapport à la même période de 2018, résulte principalement d'une diminution des recettes exceptionnelles (-14,9%, baisse du montant versé en dividendes de la Banque d'Algérie au Trésor de 200 Mrds DA).

Les recettes ordinaires qui ne représentent que 4% du total des ressources ordinaires, ont connu une baisse de l'ordre de -7,7% alors que les recettes fiscales ont affiché une plus-value de 61,55 Mrds DA.

Les dépenses budgétaires sont passées de 4455,4 Mrds DA à fin Juin 2018 à 4178,2 Mrds DA à fin juin 2019, soit une baisse de -6,2%. Cette baisse est due principalement à la diminution des dépenses d'équipement de 13,6% et à la quasi-stagnation des dépenses de fonctionnement (-0,98%).

- Les **dépenses de fonctionnement** sont passées de 2598,2 Mrds DA à fin juin 2018 à 2572,7 Mrds DA à fin juin 2019. Elles se sont stabilisées (-0,98%), sous l'effet conjugué de la baisse des transferts courants de -10,5% et de la hausse des dépenses de fonctionnement des services de +2,9%.
- Les **dépenses d'équipement** à fin juin 2019 ont atteint 1605,6 Mrds DA, contre 1857,2 Mrds DA à fin juin 2018, enregistrant une baisse de -13,6%. Cette baisse est expliquée par la diminution des décaissements des crédits alloués, notamment, aux secteurs suivants :
 - ✓ Dépenses en capital (-509,91 Mrds DA, soit -99,7%) ;
 - ✓ Infrastructures Economiques et Administratives (-40,14 Mrds DA, soit -21,5%) ;
 - ✓ Plans Communaux (-32,57 Mrds DA, soit -67,8%) ;
 - ✓ Electrification et distribution publique de gaz (-25,81 Mrds DA, soit -98%).

CONCERNANT L'ENDETTEMENT PUBLIC, l'encours de la dette publique interne s'est établi à 8785,0 Mrds DA à fin juin 2019, en augmentation de 51,4% par rapport à la même période de 2018 (5802,4 Mrds DA). Cet accroissement considérable, est lié principalement à l'émission d'obligations au profit de la Banque d'Algérie pour un montant de 6556,2 Mrds DA, au titre de la mise en œuvre du financement non conventionnel.

S'agissant de la dette publique externe, elle est passée de 1210,5 Millions \$US à fin juin 2018 à 1154,0 Millions \$US à fin juin 2019, soit une baisse de 4,7%. A fin décembre 2018, la valeur de la dette publique externe était de 1176,5 Millions \$US

L'INFLATION A FIN AOUT 2019

Au cours des huit (08) premiers mois de l'année 2019, l'indice des prix à la consommation a atteint un niveau inférieur à celui enregistré au cours de la même période de l'année 2018, poursuivant ainsi sa tendance à la baisse observée depuis le début de l'année 2019. L'inflation moyenne est donc passée de +4,54% à fin août 2018 à +1,90% à fin août 2019, enregistrant un recul significatif des prix de l'ordre de -2,64 points de pourcentage.

L'inflation en rythme annuel a été de 2,5% (septembre 2018 à août 2019 / septembre 2017 à août 2018) contre 4,8% (septembre 2017 à août 2018 / septembre 2016 à août 2017), soit une décélération de - 2,3 points de pourcentage.

La décélération des prix à la consommation observée depuis le début de l'année courante, est en relation avec l'évolution des prix des trois (03) principales catégories de produits:

- Les prix des **produits alimentaires** (y compris les boissons alcoolisées) : -0,38% contre +4,02%, enregistré à fin août 2018, soit un fléchissement des prix de 4,40 points de pourcentage. Cette baisse des prix est en relation avec la décélération importante observée notamment, au niveau des prix des produits agricoles frais de -7,68 points de pourcentage. Les prix des produits alimentaires industriels ont baissé de 1,11 points de pourcentage;
- les **biens manufacturés** : + 4,03% contre + 4,97% enregistré au cours de la même période de l'année 2018, soit une baisse de -0,94 point de pourcentage;
- les **services** : + 3,34% contre +4,99% enregistré au cours de la même période de l'année 2018, soit une baisse de -1,65 points de pourcentage.

COMMERCE EXTERIEUR A FIN JUILLET 2019

Les échanges commerciaux de l'Algérie au cours des sept (07) premiers mois 2019, se sont caractérisés par un déficit de 4,4 Mrds \$US, en creusement de l'ordre de +44,6% par rapport au déficit commercial enregistré aux termes des sept (07) premiers mois 2018 (-3,05 Mrds de \$US). Cette amplification du déficit commercial, relève exclusivement de la baisse de 8,4% des exportations d'hydrocarbures, qui constituent 93% du total des exportations de marchandises.

Concernant les importations de marchandises (CAF), totalisant 26,1 Mrds \$US à fin juillet 2019, enregistrent une baisse de 674 Millions \$US, soit -2,5% par rapport à la période correspondante de l'année 2018. Cette baisse est à mettre en faveur des mesures prises par les pouvoirs publics pour encadrer l'activité du commerce extérieur.

Par groupe de produits, la baisse des importations a touché cinq (05) groupes parmi les huit (08) affichés par les services des Douanes, il s'agit des "biens alimentaires" (-5,86%), de "Energie et lubrifiants"(-53,01%), des "biens d'équipement agricoles" (-9,01%), des "biens d'équipement industriel" (-4,55%) et des "biens de consommation non alimentaires" (-0,50%). En revanche, des augmentations ont caractérisé les importations des "produits bruts" et des "demi-produits", respectivement de 8,53% et 5,88%.

Par ailleurs, les exportations de marchandises (FOB) constituées à plus de 93% d'hydrocarbures, se sont globalement établies à 21,6 Mrds \$US à fin juillet 2019 contre 23,7 Mrds \$US à la même période de 2018. Elles se sont réduites de 2,03 Mrds \$US en valeur nominale, soit -8,6%.

Quant aux exportations d'hydrocarbures, elles ont atteint 20,1 Mrds \$US à fin juillet 2019, contre 22,0 Mrds \$US à la même période de 2018, soit une moins-value de 1,9 Mrds \$US (-8,4%). Cette baisse est en relation avec la chute du prix du baril sur le marché pétrolier (-7,92%) d'une part, et du recul des quantités exportées (-12,1%) d'autre part.

Les exportations hors hydrocarbures, ont également baissé de 10,5%, passant de 1,7 Mrds \$US à fin juillet 2018 à 1,5 Mrds \$US à fin juillet 2019.

TAUX DE CHANGE A FIN AOÛT 2019

La parité du dinar par rapport aux principales devises, a enregistré une dépréciation moyenne à fin août 2019 de 2,8% par rapport au Dollar américain et une appréciation de 3,2% par rapport à l'Euro.

Le dinar s'est échangé, en moyenne à fin Août 2019, à 119,09 DA pour un Dollar et à 134,26 DA pour un Euro, contre respectivement 115,72 DA et 138,57 DA à fin août 2018.

PRÉVISIONS DE CLÔTURE POUR 2019

Les perspectives économiques de l'année 2019 sont assez favorables par rapport à l'année 2018, la croissance économique devrait atteindre 2,1% en 2019 soit 0,7 point de pourcentage de plus. Cette augmentation est principalement due à l'évolution du secteur des hydrocarbures (0,9% contre -6,4% en 2018), suite à l'augmentation des quantités destinées au marché national, en hausse de 5,1 points de pourcentage par rapport à l'année 2018.

Quant au secteur agricole, en clôture 2019, il enregistrerait une croissance de 3,7% contre 5,0% en 2018.

La croissance hors hydrocarbures et hors agriculture, en clôture 2019, est estimée à 2,3%, et devrait être essentiellement tirée par les activités du Bâtiment et des Travaux Publics et Hydrauliques (BTPH) et des services marchands qui atteindraient respectivement des taux de croissance de 4,8% et 2,7%.

En ce qui concerne les recettes budgétaires, elles devraient augmenter de +6,0% par rapport à l'année 2018, passant de 6380,2 Mrds DA à 6762,0 Mrds DA. De même, les dépenses budgétaires devraient progresser de 6,1% par rapport à 2018 passant de 7726,3 Mrds DA à 8200,1 Mrds DA. Ces niveaux de recettes et de dépenses budgétaires induiraient une détérioration du déficit global du trésor de 500 Mrds DA par rapport à l'année 2018.

II- CADRAGE MACROECONOMIQUE ET FINANCIER POUR 2020-2022

PRINCIPAUX AGRÉGATS DE CADRAGE MACROÉCONOMIQUE ET FINANCIER DU PROJET DE LA LOI DE FINANCES POUR 2020 ET DES PRÉVISIONS POUR 2021-2022

Les projections macro-économiques sur la période 2020-2022 tiennent compte des niveaux de réalisations antérieures, des perspectives des secteurs économiques et des capacités objectives de mise en œuvre des politiques économiques. En outre, elles tiennent compte de l'environnement économique national et international.

Les principales hypothèses retenues pour les prévisions sont :

- 1- Le prix fiscal du baril de pétrole brut a été retenu à 50 \$US sur la période 2020-2022.
- 2- Le prix du marché du baril de pétrole brut a été retenu à 60 \$US sur la période 2020-2022.
- 3- Le taux de change DA/\$US prévu est de 123 pour 2020, de 128 pour 2021 et de 133 pour 2022 DA pour un dollar US.
- 4- Le taux de l'inflation s'élèverait pour l'année 2020 à 4,1%, puis à 5,1% pour 2021, et à 5,9% pour 2022.

AUTRES AGREGATS MACROECONOMIQUES ET FINANCIERS

EXPORTATIONS D'HYDROCARBURES

Les recettes des exportations d'hydrocarbures pour l'année 2020 devraient augmenter de 2,0% par rapport aux clôtures 2019 et s'établiraient à hauteur de 35,2 Mrds \$US, suite à la progression des quantités prévues à exporter.

De même, les années 2021 et 2022 connaîtraient une amélioration des recettes en valeur par rapport à 2020, soit 36,8 Mrds de \$US et 36,9 Mrds de \$US respectivement.

IMPORTATIONS DE MARCHANDISES

Les importations de marchandises devraient baisser en valeur courante de 13,4% en 2020, de 0,9% en 2021 puis de 1,3% en 2022, elles devraient passer de 38,6 Mrds \$US en 2020 à 38,2 Mrds \$US en 2021, puis à 37,7 Mrds \$US en 2022.

Cette baisse toucherait essentiellement les biens alimentaires, les demi-produits et les biens de consommation non alimentaires suite aux mesures prises pour réduire la facture d'importation à travers des actions de rationalisation.

BALANCE DES PAIEMENTS

Les échanges extérieurs en 2020 se traduiraient par une baisse du solde global négatif, résultant du repli du déficit du solde des transactions courantes, lequel déficit serait atténué, légèrement, par l'excédent enregistré par le compte de capital.

En effet, le déficit des transactions courantes par rapport au PIB passerait, sous l'effet de la baisse des importations de biens et services et de la hausse des exportations d'hydrocarbures, de -5,5% en 2020 à -4,4 % en 2021, puis à -3,6% en 2022.

Le déficit de la balance des paiements, en 2020, se situerait à -8,5 Mrds \$US, contre -16,6 Mrds \$US en 2019 sous l'effet du recul de la balance commerciale qui passerait de -8,7 Mrds \$US en 2019 à -2,3 Mrds \$US en 2020 et de l'atténuation du déficit de la balance des services qui s'établirait à -6,9 Mrds \$US en 2020, contre -8,9 Mrds \$US en 2019.

Ainsi sur la période 2020-2022, le solde global de la balance des paiements enregistrerait -8,5 Mrds \$US, -6,6 Mrds \$US et -5,3 Mrds \$US, respectivement en 2020, 2021 et 2022.

Les réserves de change enregistreraient une contraction continue pour s'établir à 51,6 Mrds \$US en 2020 (12,4 mois d'importations de biens et services non facteurs), contre 60,1 Mrds \$US à fin 2019. Sur la période 2021-2022, les réserves de change se situeraient à 45,0 Mrds \$US en 2021 et à 39,7 Mrds \$US en 2022, soit une contraction de la couverture des importations de biens et services non facteurs qui les établiraient, respectivement, à 11 et 10 mois.

CROISSANCE ECONOMIQUE

La croissance économique atteindrait 1,8% en 2020, mais elle devrait s'améliorer en 2021 et 2022 avec une reprise de +3,0 % en moyenne annuelle, sous l'effet de la croissance de la valeur ajoutée réelle du secteur des hydrocarbures de +4,3% en 2021 et +3,7% en 2022.

La croissance du PIB hors hydrocarbures se situerait à +1,8% en 2020 et à hauteur de +2,9% en 2021 et +2,7% en 2022.

La croissance du secteur des hydrocarbures se situerait à +1,9% en 2020 et à hauteur de +4,3% en 2021 et +3,7% en 2022, en liaison avec l'évolution des quantités exportées et celles destinées au marché national qui prend de l'ampleur au détriment des exportations de produits bruts d'hydrocarbures.

En 2020, la croissance économique serait stimulée principalement par l'activité des secteurs des services marchands ainsi que du Bâtiment et des Travaux Publics et Hydrauliques (BTPH) avec des évolutions en volume respectives de +2,0% et +4,3%. L'activité des autres secteurs évoluerait de +1,9% pour les hydrocarbures, de +3,2% pour l'agriculture, de +3,5% pour l'industrie et stagnerait à hauteur de +0,5% pour les services non marchands.

BUDGET DE L'ÉTAT POUR LA PÉRIODE 2020-2022

Le Cadre Budgétaire à Moyen Terme (CBMT) sur la période 2020-2022 qui s'inscrit dans le processus d'amélioration de la gestion des finances publiques permettra au Gouvernement de poursuivre la mise en œuvre de la stratégie qui repose sur la maîtrise de la dépense publique et l'amélioration progressive des recettes fiscales.

Les recettes budgétaires globales prévues pour 2020 baisseraient de près de 7% par rapport à la clôture de 2019, passant de 6762,0 Mrds DA à 6289,7 Mrds DA puis se stabiliseraient en 2021 à hauteur de 6266,7 Mrds DA pour enregistrer une augmentation de 1,6% qui les situera à 6367,0 Mrds DA en 2022.

Les dépenses budgétaires baisseraient de 4,6% en 2020 par rapport à la clôture de 2019 pour s'établir à 7823,1 Mrds DA en 2020, à 8164,8 Mrds DA en 2021 et 8277,6 Mrds DA en 2022. Par rapport au PIB, la dépense publique diminuerait de 5,1 points de pourcentage entre 2019 et 2022, passant de 39,6% en prévision de clôture pour 2019 à 34,5% en 2022.

Le budget de fonctionnement augmenterait en moyenne de 1,3% sur la période 2020-2022. Il s'élèverait à 4893,4 Mrds DA en 2020 pour se situer à 5011,3 Mrds DA en 2021, et à 5148,3 Mrds DA en 2022. Rapporté au PIB, le budget de fonctionnement représenterait 22,1% en moyenne entre 2020 et 2022, contre 23,9% en clôture 2019.

Les dépenses d'équipement devraient baisser en 2020 de 9,7% pour atteindre 2929,7 Mrds DA, puis s'accroîtraient en 2021 (+7,6%) pour se stabiliser en 2022 (-0,8%).

Compte tenu de ces niveaux de recettes et de dépenses budgétaires sur la période 2020-2022, le déficit du Trésor rapporté au PIB passerait de -11,5% en 2019 à -11,4% en 2020 puis à -12,8 % en 2021 et se replierait à -11,5 % en 2022.

EVOLUTION DU DEFICIT DU TRESOR ET DES BESOINS DE FINANCEMENT								
	Unité	2017	2018	LF 2019	2019 Clôture	2020 PLF	2021 Prévisions	2022 Prévisions
Déficit budgétaire	Mrds DA	-1234,7	-1346,1	-2049,3	-1438,1	-1533,4	-1898,1	-1910,6
<i>Par rapport au PIB</i>	%	-6,6	-6,6	-9,5	-6,9	-7,2	-8,3	-8,0
Déficit du Trésor	Mrds DA	-1590,3	-1886,3	-2249,3	-2386,6	-2435,6	-2904,6	-2763,8
<i>Par rapport au PIB</i>	%	-8,6	-9,3	-10,4	-11,5	-11,4	-12,8	-11,5
Capacité (+) ou besoin (-) de financement	Mrds DA	0	0	-1874,4	- 278,1	-2010,6	-2416,3	-2229,6

L'aggravation du déficit du Trésor à partir de 2019, comparativement au déficit budgétaire est liée à l'ampleur de l'intervention du Trésor pour couvrir, notamment, les déficits structurels de la Caisse Nationale des Retraites (CNR) dont les niveaux avoisinent 700 Mrds DA par an.

La prise en charge de ces déficits par le Trésor Public impactera, négativement, le niveau du besoin financement, dont les montants se situeraient, sur la période 2020-2022, entre 2000 et 2400 Mrds DA.

BUDGET DE L'ÉTAT POUR 2020

Le budget de l'Etat de 2020 s'inscrit dans la poursuite de la démarche visant la maîtrise de la dépense publique en vue d'une soutenabilité budgétaire à moyen terme.

Le profil des équilibres budgétaires (optique engagement) projeté pour 2020 induirait un déficit budgétaire de -1533,4 Mrds DA, soit -7,2% par rapport au PIB, contre -1438,1 Mrds DA, soit -6,9% en prévision de clôture de l'année 2019. Cette situation est liée aux évolutions baissières différenciées des recettes budgétaires (-7,0%) et des dépenses budgétaires (-4,6%), comparativement aux prévisions de clôture de 2019.

Le solde du Trésor se situerait à -2435,6 Mrds DA, représentant -11,4% du PIB, contre -2386,6 Mrds DA (-11,5% du PIB) en 2019.

Il convient d'indiquer que le niveau du déficit du Trésor pour l'exercice 2020 intègre l'impact financier des mesures proposées dans le PLF pour 2020 ainsi que l'ajustement à la baisse des dépenses budgétaires.

RECETTES BUDGETAIRES

Les recettes budgétaires passeraient de 6762,0 Mrds DA en prévision de clôture de 2019 à **6289,7 Mrds DA** en 2020, en baisse de 7,0% par rapport aux recettes en prévision de clôture pour 2019.

La fiscalité pétrolière budgétisée et recouvrée, estimées en 2020, s'élèveraient, respectivement, à 2200,3 Mrds DA et à 2634,3 Mrds DA.

Les ressources ordinaires afficheraient une hausse de 1,03% par rapport à la clôture 2019 (4089,4 Mrds DA en 2020, contre 4047,5 Mrds DA en clôture de 2019) qui serait imputable à l'effet combiné de la hausse des recettes fiscales (+9,2%) et des recettes ordinaires (+21,1), et ce malgré la baisse importante des recettes exceptionnelles (-23,2%).

Les recettes fiscales augmenteraient de 9,2%, passant ainsi de 2790,5 Mrds DA en prévision de clôture pour 2019 à 3046,9 Mrds DA en 2020. La hausse de cette catégorie de recettes serait tirée, principalement par l'accroissement des principales catégories suivantes :

- + 13,4% des contributions directes (1428,4 Mrds DA) ;
- + 6,2% du produit des impôts sur les affaires (1182,6 Mrds DA).

DEPENSES BUDGETAIRES

Les dépenses budgétaires dans le projet de loi de finances pour 2020 se situeraient à **7823,1 Mrds DA**, en baisse de 734,1 Mrds DA (-8,6%) par rapport à **8557,2 Mrds DA** prévus dans la LF pour 2019. Cette baisse résulterait de l'effet conjugué de la baisse des dépenses de fonctionnement (-1,2%) et des dépenses d'équipement (-18,7%), comparativement aux prévisions de la LF pour 2019.

Ces dépenses se ventilent en 4893,4 Mrds DA en dépenses de fonctionnement et en 2929,7 Mrds de DA en dépenses d'équipement.

Les dépenses de fonctionnement en 2020 s'établiraient à 4893,4 Mrds DA, en baisse de 61,04 Mrds DA, soit -1,2 % par rapport aux crédits ouverts par la Loi de Finances pour 2019 (4954,5 Mrds DA).

Comparativement aux dotations révisées de 2019, le budget de fonctionnement par nature de dépenses proposé dans le projet de loi de finances pour 2020, évoluerait comme suit :

- *Les dépenses de rémunérations des personnels (administrations centrales et services déconcentrés)* augmenteraient de 14,3 Mrds DA (+0,6%) par rapport aux crédits révisés de 2019, passant de 2228,06 Mrds DA en 2019 à 2242,38 Mrds DA en 2020, suite aux effets conjugués de la prise en charge du produit de la formation des secteurs de la santé, de l'éducation nationale et de la sûreté nationale, du remplacement partiel des départs à la retraite estimés à 18 354 postes vacants en 2020, de l'étalement de l'avancement normal du personnel et de l'extension en année pleine des recrutements opérés en 2018 et 2019.
- *Les subventions de fonctionnement (y compris EPST et établissements hospitaliers)* afficheraient une augmentation de 33,78 Mrds DA (+4,1%), passant de 815,11 Mrds DA en 2019 à 848,89 Mrds DA en 2020, notamment due à la prise en charge de l'incidence financière induite par la mise en service de 1353 nouveaux établissements, nécessitant la mobilisation de 16972 postes budgétaires, dans les secteurs de la santé (7200 postes) et de l'éducation (9772 postes).

- *La dette publique (intérêts et dépenses en atténuation de recettes)* augmenterait de 815 millions DA (+0,5%), passant de 153,08 Mrds DA en 2019 à 153,90 Mrds DA en 2020.
- *Les dépenses de matériels, fonctionnement des services et entretien (administration centrale et services déconcentrés)* augmenteraient de 1,27 Mrds DA (+0,6%), passant de 218,26 Mrds DA en 2019 à 219,53 Mrds DA en 2020.
- *La contribution de l'Etat au Fonds de Solidarité des Collectivités Locales (Ex Fonds Commun des Collectivités Locales)* prévue pour 2020 à 26,63 Mrds DA prendra en charge les cantines scolaires dont la gestion financière est transférée depuis l'exercice 2018 au Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire.
- *L'intervention économique de l'Etat* passerait de 390,79 Mrds DA en 2019 à 383,67 Mrds DA en 2020, en baisse de 7,12 Mrds DA (-1,8%). Cette baisse est imputable, notamment à la révision à la baisse :
 - ✓ De la contribution à l'Office Interprofessionnel du Lait (ONIL), passant de 41,65 Mrds DA en 2019 à 31,47 Mrds DA en 2020 (-24,4%), suite à la non reconduction de la mesure exceptionnelle intervenue entre avril 2018 et juin 2019 (*note n°224/PM du 29/03/2018*).
 - ✓ De la dotation aux Etablissements Publics à caractère Industriel et Commercial (EPIC), qui passe de 113,12 Mrds DA en 2019 à 86,53 Mrds DA en 2020 (-26,6 Mrds DA).
- *L'intervention sociale de l'Etat*, à travers, notamment :
 - ✓ La compensation du prix de l'eau dessalée qui augmenterait en 2020 de 9,02 Mrds DA (+20,5%), passant de 44,0 Mrds DA en 2019 à 53,02 Mrds DA en 2020, et ce pour prendre en charge les 11 unités de dessalement en exploitation.
 - ✓ Le différentiel de pensions de retraites pour les moudjahidine, des petites pensions et des pensions d'invalidité qui se traduirait en 2020 par une dotation budgétaire globale de 56,14 Mrds DA, en hausse de 2,89 Mrds DA (+5,4%) par rapport aux crédits révisés de 2019.
 - ✓ La contribution de l'Etat au Fonds de Réserves de Retraites qui se traduirait en 2020 par une dotation de 66,01 Mrds DA.
 - ✓ Les indemnités complémentaires de pensions de retraites et d'invalidité (ICPRI), de l'allocation de retraite (ICAR), de l'indemnité complémentaire de pensions et rentes (ICPR), de la majoration exceptionnelle de 5% des pensions et allocations de retraite du régime des salariés et non-salariés, ainsi que la revalorisation exceptionnelle introduite en 2012, pour lesquelles un montant de 86,23 Mrds DA est prévu en 2020 (*en hausse de 18,94 Mrds DA, +28,1% par rapport à 2019*).
 - ✓ La prise en charge des dépenses réalisées par la CNR au titre des cotisations dues à la validation des années de participation à la guerre de libération nationale, pour un montant de 2,0 Mrds DA, en baisse de 500 millions DA suite au réajustement des crédits aux besoins exprimés.
 - ✓ La dotation à l'Agence de Développement Social (ADS) d'un montant de 43,0 Mrds DA, en hausse de 11,75 Mrds DA (+37,6%) par rapport à 2019.
 - ✓ Les crédits destinés à la couverture des emplois d'attente de 2,5 Mrds DA inscrits en 2019 sont reconduits pour 2020.

- ✓ La révision à la hausse de la dotation destinée à la prise en charge du dispositif d'Aide à l'Insertion Professionnelle (DAIP) qui passe de 49,12 Mrds DA en 2019 à 76,36 Mrds DA en 2020, en hausse de 27,26 Mrds DA (+55,5%), du fait de l'augmentation en 2020 du nombre de bénéficiaires (506 246 bénéficiaires en 2020, contre 358 000 en 2019).
 - ✓ La révision à la baisse de la dotation au profit du fonds de compensation des frais de transport dans le sud pour un montant de 1,3 Mrds DA, contre 2,1 Mrds DA en 2019, expliquée par la suppression des crédits exceptionnels alloués pour la régularisation des arriérés de remboursements.
 - ✓ La reconduction de la dotation destinée à la stabilisation des prix du sucre et de l'huile pour 2,5 Mrds DA, en prévision d'éventuelles fluctuations des cours sur le marché.
 - ✓ La revalorisation de l'allocation spéciale de solidarité pour les élèves démunis qui passe de 3000 DA à 5000 DA, à compter de la rentrée scolaire 2019-2020 pour 3 millions d'élèves démunis.
 - ✓ La reconduction de la dotation destinée à la couverture de la gratuité du livre scolaire pour les élèves démunis pour 6,71 Mrds DA.
 - ✓ La revalorisation de l'allocation au profit des handicapés à 100%, qui passe de 4000 DA/mois à 10 000 DA/mois au profit de 264 000 bénéficiaires.
- La dotation budgétaire dédiée à l'encouragement de l'Etat pour la stratégie nationale d'alphabétisation de 2,9 Mrds DA.
 - La provision groupée permettant la couverture des dépenses imprévues pour 2020 de 171,52 Mrds DA.

Les dépenses d'équipement en 2020 baisseraient en termes d'autorisations de programmes de 981,78 Mrds DA (-37,7%) et diminueraient pour les crédits de paiement de 673,01 Mrds DA (-18,7%), comparativement aux autorisations de programmes et crédits de paiement inscrits dans le cadre de la LF pour 2019.

Les autorisations de programmes passeraient ainsi de 2601,7 Mrds DA prévues dans la LF 2019 à 1619,9 Mrds DA dans le projet de loi de finances pour 2020.

Ce montant d'autorisation de programme se décomposerait en :

- 1469,9 Mrds DA pour les programmes d'investissement (90,7%) et
- 150,0 Mrds DA pour les opérations en capital (9,3%).

Hors secteur « divers » et hors « opérations en capital », l'autorisation de programme proposée pour 2020 s'élèverait à 469,9 Mrds DA.

Les crédits de paiement se situeraient à 2929,7 Mrds DA dans le projet de la loi de finances pour 2020, contre 3602,7 Mrds DA en 2019, en baisse de 673,1 Mrds DA (-18,7%). Ils se répartissent en :

- 2130,2 Mrds DA pour le financement des programmes d'investissement (72,7%),
- 799,5 Mrds DA pour les opérations en capital (27,3%).

Hors secteur « divers », les crédits de paiement destinés à l'investissement (*soit 1530,2 Mrds DA*) sont concentrés à près de 72% au niveau de huit (08) secteurs :

1. Logements pour 287,1 Mrds DA
2. Infrastructures routières pour 191,15 Mrds DA
3. Hydraulique pour 179,28 Mrds DA
4. Infrastructures ferroviaires pour 141,18 Mrds DA
5. Infrastructures administratives pour 70,72 Mrds DA
6. Education pour 59,89 Mrds DA
7. Infrastructures de la santé pour 52,97 Mrds DA
8. Enseignement supérieur pour 49,23 Mrds DA

TRANSFERTS SOCIAUX PRÉVUS DANS LE PLF 2020

Les **transferts sociaux budgétisés** s'élèveraient à **1797,6 Mrds DA** en 2020, représentant 8,4% du PIB et enregistrant une baisse de 1,3% (- 23,2 Mrds DA) par rapport aux crédits révisés de 2019.

La structure des transferts sociaux prévus pour 2020 montre l'importance du soutien consenti aux familles, à l'habitat, et à la santé qui cumulés représenteraient 63,7% de l'ensemble des transferts.

Le **soutien aux familles** s'élèverait à 446,5 Mrds DA, en baisse de 1,5% par rapport aux crédits révisés pour 2019, représentant près de 24,8% du total des transferts. Ce soutien est, essentiellement, destiné à la subvention des prix des produits de base (céréales, lait, sucre et huile alimentaire) avec un montant de 198,2 Mrds DA, représentant 44,4% du soutien destiné aux familles et 11,0% de l'ensemble des transferts sociaux.

Le **soutien à l'éducation** s'élèverait à 124,5 Mrds DA, représentant 27,9% du total du soutien destiné aux familles et 6,9% du total des transferts sociaux.

Le **soutien en direction de l'habitat** s'élèverait à 360,2 Mrds DA, en baisse de 9,3% par rapport aux crédits révisés de 2019, représentant 20,0% de l'ensemble des transferts.

Le **soutien en direction de la santé** en 2020 s'élèverait à 338,3 Mrds DA, en hausse de 0,4% par rapport aux crédits révisés de 2019, représentant 18,8% du total des transferts.

MESURES LEGISLATIVES DU PLF 2020

Pour ce qui est des mesures législatives proposées dans le projet de la Loi de Finances pour 2020, celles-ci visent divers objectifs socio-économiques. Il s'agit de :

1. la simplification et l'harmonisation des procédures d'imposition ;
2. l'élargissement de l'assiette imposable et l'amélioration des recettes du budget de l'Etat et des collectivités locales ;
3. la maîtrise des importations de biens et services ;
4. la solidarité nationale ;
5. la promotion de l'investissement et l'encadrement du financement extérieur ;
6. la protection de l'environnement et l'efficacité énergétique ;
7. le développement de l'économie numérique.

1-Simplification et harmonisation des procédures d'imposition :

- Ré-institution du régime de la déclaration contrôlée pour les professions non commerciales dont le niveau des recettes professionnelles excède les 15 000 000 de dinars, dans le but de simplifier le régime d'imposition des professions libérales. (**Article 02,03 ,04 et 17**) ;
- Réaménagement du régime de l'impôt forfaitaire unique (IFU), à travers : la réduction du seuil d'assujettissement (de 30 000 000 à 15 000 000 DA/an), l'exclusion des personnes morales et de certaines activités et la contractualisation biennale des bases d'imposition. Ces mesures visent l'amélioration du rendement et la simplification des procédures d'imposition du régime du forfait (IFU). (**Article 06 ,08**) ;
- Révision du dispositif de déclaration de transfert de fonds à l'étranger par le réaménagement des modalités d'établissement des attestations délivrées par les services fiscaux. (**Article 23**);
- Centralisation du lieu de déclaration et de paiement de l'IRG / revenus fonciers, pour les contribuables suivis par les CDI, quel que soit le lieu d'implantation des biens loués. (**Article 14**) ;
- Uniformisation des délais d'acquittement du solde de liquidation au titre de l'IRG et de l'IBS, au plus tard le 20 du mois qui suit la date limite du dépôt de la déclaration annuelle, et autorisation faite aux contribuables qui changent le lieu de leur établissement, de s'acquitter des acomptes subséquents au niveau de la nouvelle structure de rattachement. (**Article 28 et 29**) ;
- Précision de l'autorité compétente pour l'octroi et l'annulation du contingent d'achat en franchise de TVA. (**Article 44**) .

2-Elargissement de l'assiette imposable et amélioration des recettes du budget de l'Etat et des collectivités locales :

- Assujettissement, à la TVA au taux réduit de 9 %, du commerce électronique, dans le but d'appréhender les transactions numériques de biens et services. (**Article 39 et 41**) ;

- Imposition des revenus provenant de la distribution des bénéfices au profit des contribuables soumis à l'IBS, dans le but d'aligner l'imposition des personnes morales et physiques en matière de dividendes. (**Article 19 et 20**)
- Limitation de la déductibilité au plan fiscal, de certaines libéralités (dépenses) relatives à des actions de marketing et à caractère publicitaire, notamment celles effectuées par les importateurs, les producteurs de médicaments et les laboratoires de promotion médicale. Le seuil de déductibilité de ces charges est fixé à 1% du chiffre d'affaires ; (**Article 22**)
- Réduction, de 80% à 30%, du taux de l'abattement applicable pour la retenue à la source sur le montant des redevances liées aux contrats portant sur l'utilisation de logiciels informatiques ; (**Article 18 et 21**)
- Rétablissement de la possibilité accordée à l'administration fiscale d'imposer les résultats non distribués ou non capitalisés au-delà d'une période de trois années. (**Article 15**) ;
- Réaménagement du régime fiscal applicable aux revenus occasionnels et ce, à travers le relèvement du taux d'imposition de 10% à 15%, des rémunérations versées aux titres des activités occasionnelles à caractère intellectuel, ainsi que la suppression de l'obligation déclarative. (**Article 17**) ;
- Augmentation, de 500 DA à 1000 DA, du tarif de la taxe sur les titres de transports individuels ou collectifs délivrés aux résidents pour un parcours international (par voie routière ou ferroviaire) (**Article 34**) ;
- Relèvement des tarifs du droit du timbre perçus lors de la délivrance de la carte de résident étranger et de la délivrance de la carte spéciale délivrée aux étrangers exerçant une activité professionnelle (commerciale, industrielle ou artisanale) (**Article 37**) ;
- Réduction du taux de l'avance financière de 50% à 30% du précompte de TVA sollicité en remboursement. (**Article 47**) ;
- Abrogation des dispositions prévoyant la déclaration sans paiement des droits et taxes. (**Article 48 et 95**) ;
- Réaménagement du régime d'imposition des revenus tirés de la location des salles pour la célébration des fêtes, à l'effet de les soumettre à l'impôt dans la catégorie des bénéfices professionnels. (**Article 13**) ;
- Suppression de la réfaction (réduction de 25%) accordée, en matière de TAP, en faveur du secteur du BTPH. (**Article 24**) .

3-Maitrise des importations de biens et services :

- Relèvement des taux de la taxe de domiciliation bancaire comme suit :
 - ✓ 4% au lieu de 3%, pour les importations de services ;
 - ✓ 0,5% au lieu de 0,3%, pour les importations des marchandises destinées à la revente en l'état ;
 - 1% au lieu de 0%, pour les importations des kits et collections CKD/SKD. sans que le montant de la taxe ne soit inférieur à 20.000 dinars ; (**Article 67**) ;
- Soumission au droit de douanes au taux de 30% des équipements informatiques (ordinateurs complets, unités d'ordinateurs présentées isolément ainsi que les parties des ordinateurs) et ce, à l'effet d'assurer une protection de la production nationale. (**Article 85**) ;

- Soumission de l'importation de l'auto-cyanure à une autorisation préalable délivrée par l'administration fiscale. (**Article 104**) ;
- Autorisation d'importation, tous les 03 ans par les particuliers, des véhicules de tourisme à carburation essence de moins de 03 ans d'âge. Une (1) fois tous les trois (3) ans, sur leurs devises propres, par débit d'un compte devises, ouvert en Algérie. (**Article 110**) ;
- Définition de la cylindrée des véhicules importés bénéficiant d'avantages fiscaux (TVA et DD). Il s'agit des véhicules dont la cylindrée est inférieure ou égale à 1800 cm³ pour la carburation essence et inférieure ou égale à 2000 cm³ pour la carburation diésel. (**Article 112**) ;
- Rehaussement du taux de la TIC (de 30% à 60%) applicable aux véhicules de grosses cylindrées. (**Article 43**).

4-Solidarité nationale :

- Réaménagement des modalités d'imposition à l'impôt sur le patrimoine. (**Article 26 et 27**);
- Exemption de la TVA et des droits de douane, du matériel médical et paramédical, introduit temporairement, par un personnel du corps médical, pour les besoins des interventions chirurgicales, à titre d'actions de bénévolat dans les régions du sud. (**Article 113**) ;
- Relèvement, de 1% à 2%, du taux de la contribution de solidarité applicable sur les importations et affectation de son produit à la CNR. (**Article 105**) ;

5-Promotion de l'investissement et Encadrement du financement extérieur :

- Limitation de la règle de l'actionnariat résident majoritaire (51%) aux seules activités de production de biens et services revêtant un caractère stratégique, à fixer par voie réglementaire, et ce dans le but d'améliorer le climat des affaires et d'attirer les IDE ; . (**Article 109**) ;
- Poursuite de l'octroi du prêt non rémunéré au titre de l'achat des matières premières par les micro-entreprises dans le cadre du dispositif ANGEM, et le relèvement de ce prêt de 100.000 DA à 250.000 DA pour les micro-entreprises implantées, au niveau des wilayas du sud. (**Article 126**) ;
- Exonération de l'impôt sur les bénéfices des sociétés (IBS) et de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) pour les transactions commerciales réalisées par les "Startups». (**Article 69 et 131**) ;
- Création de zones économiques pour le développement : (i) des régions frontalières du Sud, (ii) des régions enclavées, (iii) de la haute technologie, (iv) de la logistique commerciale et des services et (v) des zones industrielles intégrées .(**Article 115**) ;
- Suppression de la condition de partenariat avec un étranger, pour l'octroi de l'agrément en qualité de fabricant de tabac à priser et à chiquer .(**Article 49**) ;
- Autorisation de financement, auprès des institutions financières de développement, de projets stratégiques et structurants, après avis des autorités compétentes.(**Article 108**) ;

6-Protection de l'environnement et Efficacité énergétique :

- Institution d'une taxe d'environnement, applicable lors de la souscription du contrat d'assurance, à raison de 1500 DA pour les véhicules de tourisme et de 3000 DA pour les autres types de véhicules .(**Article 84**) ;
- Réaménagement du dispositif de taxation des appareils énergivores fonctionnant à l'électricité (Taxe d'Efficacité Energétique TEE) .(**Article 64**) ;
- Rehaussement des montants des taxes environnementales et réaffectation budgétaire de leurs produits.(**Article 88 à 94**) ;

7-Développement de l'économie numérique :

- Encouragement de l'utilisation des instruments de paiement électroniques et son élargissement, au-delà des terminaux de paiement électroniques (TPE), à tout instrument, autorisé par les banques et/ou Algérie Poste et permettant d'effectuer le paiement électronique, notamment par l'usage de la technologie du QR code, acronyme de (*Quick Response Code*). (**Article 111**) ;
- Prorogation d'une année, au 31 décembre 2020, du délai accordé aux opérateurs économiques de mettre, obligatoirement, à la disposition des consommateurs, des instruments de paiement électroniques, sous peine d'amende. (**Article 111**) ;

8-Autres mesures :

- Relèvement du tarif de la taxe additionnelle sur les produits tabagiques de 11 DA à 22 DA et affectation du produit de cette augmentation au profit du compte d'affectation spéciale n° 302.133, intitulé « Fonds National de Sécurité Sociale ». (**Article 106**) ;
- Introduction, dans le système d'assurance Algérien, d'un nouveau produit « Takaful » basé sur l'entraide des participants en cas de réalisation de risques. (**Article 103**) ;
- Octroi d'un délai de 03 ans, aux occupants des logements, pour s'acquitter des montants des loyers dus auprès des OPGI et de l'Administration des Domaines. (**Article 114**) ;

Telles sont les principales dispositions législatives introduites dans le projet de la Loi de Finances pour 2020.

ANNEXES

ETAT « A »
RECETTES DEFINITIVES APPLIQUÉES AU BUDGET DE L'ETAT

MONTANTS (En milliers de DA)

RECETTES DE L'ETAT	PLF 2020	2021	2022
1. Ressources ordinaires			
1.1. Recettes fiscales			
201.001 – Produits des contributions directes	1 428 439 545	1 488 845 102	1 557 645 909
201.002 – Produits de l'enregistrement et du timbre	93 944 334	98 394 671	103 877 161
201.003 – Produits des impôts divers sur les affaires	1 182 631 004	1 224 982 048	1 276 334 576
(dont TVA sur produits importés)	444 740 830	459 395 656	471 690 527
201.004 – Produits des contributions indirectes	47 158 916	49 516 862	51 992 705
201.005 – Produits des douanes	294 691 092	303 910 747	311 634 397
Sous-Total (1)	3 046 864 890	3 165 649 430	3 301 484 748
1.2. Recettes ordinaires			
201.006 – Produits et revenus des domaines	35 046 856	37 000 000	39 000 000
201.007 – Produits divers du budget	174 436 000	232 923 700	234 166 803
201.008 – Recettes d'ordre	50 000	50 000	50 000
Sous-Total (2)	209 532 856	269 973 700	273 216 803
1.3. Autres recettes			
– Autres recettes	833 000 000	485 000 000	382 000 000
Sous-Total (3)	833 000 000	485 000 000	382 000 000
Total des ressources ordinaires	4 089 397 746	3 920 623 130	3 956 701 551
2. Fiscalité pétrolière			
201.011 – Fiscalité pétrolière	2 200 325 514	2 346 109 553	2 410 283 501
Total général des Recettes	6 289 723 261	6 266 732 683	6 366 985 052

ETAT « B »
REPARTITION PAR DEPARTEMENT MINISTERIEL, DES CREDITS
OUVERTS AU TITRE DU BUDGET DE FONCTIONNEMENT POUR
2020

DEPARTEMENTS MINISTERIELS	MONTANTS EN DA
Présidence de la République	8 273 807 000
Services du Premier ministre	4 326 911 000
Défense nationale	1 230 330 000 000
Affaires étrangères	38 383 000 000
Intérieur, collectivités locales et aménagement du territoire	431 994 418 000
Justice	77 529 605 000
Finances	86 615 374 000
Energie	59 844 836 000
Moudjahidine	230 754 424 000
Affaires religieuses et wakfs	25 360 349 000
Education nationale	724 681 708 000
Enseignement supérieur et recherche scientifique	364 283 132 000
Formation et enseignement professionnels	49 936 401 000
Culture	14 903 360 000
Poste, télécommunications, technologies et numériques	2 304 381 000
Jeunesse et sports	36 518 016 000
Solidarité nationale, famille et condition de la femme	82 173 251 000
Industrie et mines	4 685 200 000
Agriculture, développement rural et pêche	225 179 207 000
Habitat, urbanisme et ville	16 238 221 000
Commerce	17 527 751 000
Communication	18 360 897 000
Travaux publics et transports	24 655 965 000
Ressources en eau	13 685 429 000
Tourisme et artisanat	3 117 974 000
Santé, population et réforme hospitalière	408 282 838 000
Travail, emploi et sécurité sociale	197 595 537 000
Relations avec le Parlement	223 629 000
Environnement et énergies renouvelables	2 108 927 000
Sous Total	4 399 874 548 000
Charges communes	493 564 547 000
Total Général	4 893 439 095 000

ETAT « C »
REPARTITION PAR SECTEUR DES DEPENSES A CARACTERE
DEFINITIF
POUR L'ANNEE 2020

(En milliers de DA)

SECTEURS	AUTORISATIONS DE PROGRAMME	CREDITS DE PAIEMENT
Industrie	20 000	8 228 690
Agriculture et Hydraulique	47 569 207	209 534 228
Soutien aux services productifs	53 930 300	55 251 322
Infrastructures économiques et administratives	366 929 577	602 151 806
Education - Formation	106 126 210	155 759 022
Infrastructures socio-culturelles	52 081 000	129 333 016
Soutien à l'accès à l'habitat	3 224 550	329 950 660
Divers	800 000 000	600 000 000
PCD	40 000 000	40 000 000
Sous-total d'investissement	1 469 880 844	2 130 208 744
Soutien à l'activité économique (Dotation aux CAS et bonification du taux d'intérêt)	-	643 307 287
Provision pour dépenses imprévues	150 000 000	156 157 200
Sous-total des opérations en capital	150 000 000	799 464 487
Total budget d'équipement	1 619 880 844	2 929 673 231

PRINCIPAUX AGRÉGATS DE CADRAGE DU PLF 2020

	UNITÉS	2017	2018 Clôture	2019 LF	2019 Révisée	2020 PLF	2021 Prévisions	2022 Prévisions
Exportations d'hydrocarbures	10 ⁶ \$US	33 202,0	38 897,0	33 189,1	34 531,2	35 232,9	36 800,4	36 887,9
Prix du baril de pétrole brut	\$ US	53,9	71,3	60,0	60,0	60,0	60,0	60,0
Taux de change	DA/\$US	111,0	116,6	118,0	120,0	123,0	128,0	133,0
Importations de marchandises (CAF)	10 ⁶ \$US	46 059,0	46 197,0	43 956,8	44 551,3	38 560,8	38 213,8	37 711,9
Produit intérieur brut (PIB)	10 ⁹ DA	18 575,8	20 259,0	21 661,0	20 706,1	21 424,6	22 747,5	23 974,3
Produit intérieur brut hors hydrocarbures (PIB HH)	10 ⁹ DA	14 876,1	15 711,3	17 406,7	16 502,5	17 050,4	18 041,1	19 030,0
Croissance du PIB	%	1,3	1,4	2,6	2,1	1,8	3,2	2,9
Croissance du PIB HH	%	2,1	3,3	3,2	2,5	1,8	2,9	2,7
Fiscalité pétrolière budgétisée	10 ⁹ DA	2 127,0	2 349,7	2 714,5	2 714,5	2 200,3	2 346,1	2 410,3
Taux d'inflation	%	5,6	4,3	4,5	4,5	4,1	5,1	5,9

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES

En Milliards de DA	2017	2018 Clôture	2019 LF	2019 Révisée	2020 PLF	Impact budgétaire	2021 Prévisions	2022 Prévisions
Recettes budgétaires	6 047,9	6 380,2	6 507,9	6 762,0	6 289,7	300,9	6 266,7	6 367,0
Fiscalité pétrolière budgétisée	2 127,0	2 349,7	2 714,5	2 714,5	2 200,3		2 346,1	2 410,3
Recettes fiscales	2 630,0	2 712,4	3 041,4	2 790,5	3 046,9	266,5	3 165,6	3 301,5
dont IRG/salaires	685,7	704,3	808,6	725,1	762,2		802,5	842,6
IRG /Autres	84,6	98,7	104,5	104,9	150,0	38,7	153,3	162,1
IBS	419,9	385,3	515,8	411,8	489,8	57,4	504,5	522,1
TVA/Importations	505,7	510,1	503,2	503,0	444,7	1,0	459,4	471,7
TVA intérieure	305,7	335,7	349,2	350,3	423,7	62,4	452,2	474,6
TIC/Tabacs & Bières	66,0	84,3	73,3	94,6	126,6	28,4	134,7	142,9
Taxes sur produits pétroliers	91,5	141,8	165,8	145,0	150,0		156,0	163,2
TVA sur hydrocarbures	0,0	0,0	6,6	0,0	0,0		0,0	0,0
Contributions indirectes	4,3	4,1	10,0	4,5	47,2	42,5	49,5	52,0
Produits des douanes	364,8	322,5	348,9	321,9	294,7	10,6	303,9	311,6
Droits d'enregistrement et de timbre	92,6	88,4	108,5	90,4	93,9	1,5	98,4	103,9
Recettes non fiscales	270,8	178,6	152,0	173,0	209,5	34,4	269,9	273,2
Produits des domaines	47,8	49,0	29,0	50,0	35,0		37,0	39,0
Produits divers du budget	223,1	129,6	123,0	123,0	174,4	34,4	232,9	234,2
Recettes exceptionnelles	1 020,0	1 139,5	600,0	1 084,0	833,0		485,0	382,0
Recettes d'ordre, dons et legs	0,04	0,05	0,02	0,05	0,05		0,05	0,05
Dépenses budgétaires	7 282,6	7 726,3	8 557,2	8 200,1	7 823,1	-85,0	8 164,8	8 277,6
Fonctionnement	4 677,2	4 648,3	4 954,5	4 954,5	4 893,4	-6,8	5 011,3	5 148,3
Équipement	2 605,4	3 078,0	3 602,7	3 245,6	2 929,7	-78,2	3 153,5	3 129,3
Solde budgétaire	-1 234,7	-1 346,1	-2 049,3	-1 438,1	-1 533,4		-1 898,1	-1 910,6
Solde global du trésor	-1 590,3	-1 886,3	-2 249,3	-2 386,6	-2 435,6		-2 904,6	-2 763,8
Solde global du trésor / PIB (%)	-8,6	-9,3	-10,4	-11,5	-11,4		-12,8	-11,5

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES (variations en %)

En %	2018 Clôture / 2017	2019 Révisée / 2018 Clôture	PLF 2020/ LF 2019	PLF 2020/ 2019 Révisée	Prévision 2021/ PLF 2020	Prévision 2022 / Prévision 2021
Recettes budgétaires	5,5	6,0	-3,4	-7,0	-0,4	1,6
Fiscalité pétrolière budgétisée	10,5	15,5	-18,9	-18,9	6,6	2,7
Recettes fiscales	3,1	2,9	0,2	9,2	3,9	4,3
Recettes non fiscales	-34,1	-3,1	37,8	21,1	28,9	1,2
Recettes exceptionnelles	11,7	-4,9	38,8	-23,2	-41,8	-21,2
Recettes d'ordre, dons et legs	28,6	11,1	150,0	0,0	0,0	0,0
Dépenses budgétaires	6,1	6,1	-8,6	-4,6	4,4	1,4
Fonctionnement	-0,6	6,6	-1,2	-1,2	2,4	2,7
Équipement	18,1	5,4	-18,7	-9,7	7,6	-0,8

PRINCIPAUX RATIOS BUDGÉTAIRES

En %	2017	2018 Clôture	2019 LF	2019 Révisée	2020 PLF	2021 Prévisions	2022 Prévisions
Recettes budgétaires / PIB	32,6	31,5	30,0	32,7	29,4	27,5	26,6
Ressources ordinaires / PIB	21,1	19,9	17,5	19,5	19,1	17,2	16,5
Dépenses d'équipement / PIB	14,0	15,2	16,6	15,7	13,7	13,9	13,1
Dépenses de fonctionnement / PIB	25,2	22,9	22,9	23,9	22,8	22,0	21,5
Solde budgétaire / PIB	-6,6	-6,6	-9,5	-6,9	-7,2	-8,3	-8,0
Solde budgétaire / PIB HH	-8,3	-8,6	-11,8	-8,7	-9,0	-10,5	-10,0
Solde global du trésor/ PIB	-8,6	-9,3	-10,4	-11,5	-11,4	-12,8	-11,5
Solde global du trésor/ PIB HH	-10,7	-12,0	-12,9	-14,5	-14,3	-16,1	-14,5

AGREGATS RESUMÉS DE LA SPHÈRE RÉELLE

En Milliards de DA	2017		2018 Clôture		LF 2019		2019 Révisée		PLF 2020		2021 Prévisions		2022 Prévisions	
	Valeur courante	Volume %												
<i>Valeurs ajoutées</i>														
<i>Agriculture</i>	2 219,1	1,0	2 426,9	5,0	2 738,0	3,7	2 591,1	3,7	2 743,6	3,2	2 903,4	3,5	3 048,9	2,8
<i>Hydrocarbures</i>	3 699,7	-2,4	4 547,8	-6,4	4 254,3	0,1	4 203,6	0,9	4 374,1	1,9	4 706,4	4,3	4 944,2	3,7
<i>Industries</i>	1 044,9	4,7	1 128,0	4,1	1 193,2	5,0	1 197,5	3,1	1 267,9	3,5	1 341,8	4,1	1 418,4	3,9
<i>BTPH y compris STPP</i>	2 203,7	4,6	2 346,5	5,2	2 490,8	4,7	2 509,7	4,8	2 667,2	4,3	2 838,0	5,5	3 015,6	5,3
<i>Services marchands</i>	4 858,9	3,7	5 305,4	3,7	6 016,3	4,0	5 511,2	2,7	5 572,4	2,0	5 967,5	2,8	6 314,9	2,6
<i>Droits et taxes</i>	1 477,5	-4,2	1 498,0	-2,6	1 364,0	-1,3	1 338,2	-2,8	1 335,8	-4,7	1 397,5	0,9	1 447,3	0,2
<i>Services non marchands</i>	3 072,0	0,5	3 006,5	2,7	3 604,3	1,8	3 354,7	1,6	3 463,6	0,5	3 592,9	1,0	3 785,0	1,0
<i>PIB</i>	<u>18 575,8</u>	<u>1,3</u>	<u>20 259,0</u>	<u>1,4</u>	<u>21 661,0</u>	<u>2,6</u>	<u>20 706,1</u>	<u>2,1</u>	<u>21 424,6</u>	<u>1,8</u>	<u>22 747,5</u>	<u>3,2</u>	<u>23 974,3</u>	<u>2,9</u>
<i>PIB HH</i>	14 876,1	2,1	15 711,3	3,3	17 406,7	3,2	16 502,5	2,5	17 050,4	1,8	18 041,1	2,9	19 030,0	2,7
<i>PIB HA</i>	16 356,7	1,3	17 832,1	0,9	18 923,0	2,4	18 115,0	1,9	18 681,0	1,6	19 844,1	3,2	20 925,3	2,9
<i>PIB HH HA</i>	12 657,0	2,3	13 284,4	3,0	14 668,7	3,1	13 911,4	2,3	14 306,8	1,5	15 137,6	2,8	15 981,1	2,6

EVOLUTION DES TRANSFERTS SOCIAUX DE L'ETAT 2017 – 2020 (PLF)

Rubriques (millions DA)	2017 Crédits révisés	2018 LFC	2018 Crédits révisés	2019 LF	2019 Crédits révisés	2020 PLF
Soutien à l'habitat	304 930	396 107	396 069	396 978	396 978	360 165
Soutien aux familles	405 542	414 373	427 593	445 282	453 047	446 488
Allocations familiales	41 585	36 354	36 298	35 368	34 331	41 822
Soutien à l'éducation	116 721	113 059	111 835	112 655	121 457	124 516
Soutien au prix du lait, céréales, huile et sucre	182 129	183 215	197 715	208 411	208 411	198 232
Accès à l'électricité, au gaz et à l'eau	65 107	81 745	81 745	88 848	88 848	81 918
Soutien aux retraites	236 781	270 912	256 205	281 975	281 974	288 379
Soutien à la santé	330 186	331 710	330 212	336 922	336 873	338 262
Soutien aux moudjahidine	197 859	200 446	200 446	198 895	198 895	198 395
Soutien aux démunis, aux handicapés et aux titulaires de faibles revenus	149 625	146 470	153 292	154 268	153 000	165 889
Total Transferts sociaux	1 624 923	1 760 018	1 763 817	1 814 320	1 820 767	1 797 578
Transferts sociaux (en % du BGE)	23,6	21,7	20,4	21,2	21,3	23,0
Transferts sociaux (en % du PIB)	8,7	8,6	8,7	8,4	8,8	8,4